



FICHE SITE
site classé
76 181 000

LE CHATEAU D'ESNEVAL ET SON PARC A PAVILLY

Liste des communes concernées : PAVILLY

Superficie : 35,82 ha

Arrêtés de classement du 20/12/1972 et du 25/07/1974 : est classé l'ensemble formé sur la commune de Pavilly (Seine-Maritime) par le château d'Esneval et son parc appartenant à Madame Raoul de Broglie y demeurant, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : n° 34 à 58 inclus, 63, 64, 247, 248 section AN ; n° 77 section AR ; n° 254 section AS ; n° 2p, 3p section AM du cadastre de Pavilly, ainsi que les chemins et la rivière comprise à l'intérieur de la délimitation

L'article premier de l'arrêté en date du 20 Décembre 1972 portant classement parmi les sites du département de la Seine-Maritime de l'ensemble formé sur la commune de Pavilly par le château d'Esneval et son parc est rectifié comme suit :

Les parties des parcelles n° 2 et 3, incluses dans le site protégé, sont désormais désignées respectivement par les n° 23 et 24 par suite d'une division parcellaire